

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 9 septembre 2008

No de demande : 7-Q-00000C-752-P

Et

No de référence : M08-80532-2

INCENTOURS INC.
900, boul. René-Lévesque est, #600
Québec (Québec)
G1R 2B5

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 2-Q-001310-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de votre permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui fait l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Aucun changement de fond n'a été apporté. Cependant, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs de votre nouveau permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loiselle, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (1)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

INCENTOURS INC.
900, boul. René-Lévesque est, #600
Québec, Québec
G1R 2B5

No dossier : 2-Q-001310

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 1

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 1

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	001B

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001B	2011-10-03	1	2011-10-03

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Aucune fusion ou aucun changement de nom

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001B	Aéroport international Montréal-Trudeau	198011	1
001B	Frontière Québec - Etats- Unis	105040	1
001B	Frontière Québec - Ontario	105010	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Aucun doublon

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. En considérant la formulation de la description des territoires autorisés au permis 001B et la condition et restriction no 1, nous pensons que le droit de retour est également appliqué pour l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga). Il reviendra à la Commission de statuer sur les droits d'exploitation et de réviser le territoire s'il y a lieu.

3. Considérant les territoires autorisés au permis 001B, soit les aéroports de New York sans les identifier, il y aurait incohérence dans le descriptif de la condition et restriction no 1 où il est fait mention des aéroports J.F.Kennedy et LaGuardia. Il reviendra à la Commission de statuer sur les droits d'exploitation ou de réviser la condition et restriction s'il y a lieu.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 2-Q-001310-PC 1 **en projet**
NOM :
INCENTOURS INC.
900, boul. René-Lévesque est, #600
Québec, Québec
G1R 2B5

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2011-10-03

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
De l'Aéroport international Montréal-Trudeau (198011) jusqu'à la frontière Québec-Ontario (105010) ou la frontière Québec- Etats-Unis pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou des aéroports de New York.

De la frontière Québec-Ontario (105010) ou de la frontière Québec-Etats-Unis en provenance de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou des aéroports de New York, pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, à destination de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (198011).

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : groupes de personnes ayant acheté un forfait vendu par Incentours inc.
2. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international Montréal-Trudeau et la destination finale, l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou l'Aéroport international J.F. Kennedy (New York) ou l'Aéroport international La Guardia (New York) et vice versa.

3. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes arrivant directement au point de départ du voyage nolisé et ayant acheté un forfait vendu par Incentours Inc.
4. La titulaire renonçant aux droits prévus à l'article 43 du Règlement sur le transport par autobus, n'est pas autorisée à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit situé dans la Zone Montréal autre que l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

REMPLACE LE PERMIS : 2-Q-001310-001B

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 2-Q-001310-001B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-10-04

NOM :
INCENTOURS INC.900, boul. René-Lévesque est, #600
Québec, Québec
G1R 2B5291 Eglinton Avenue East
Toronto, Ontario
M4P 1L3

NEQ : 1160204146

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2006-10-04
DATE DE FIN : 2011-10-03DÉCISION NUMÉRO : QPVC06-00181
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2006-10-04

REMPLACE LE PERMIS 2-Q-001310-001A

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

De l'aéroport Montréal-Trudeau (198011) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial jusqu'à :

- 1) la frontière Québec-Ontario (105010) à destination de l'aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga)
- 2) la frontière Québec-États-Unis (105040) à destination des aéroports de New-York, ou vice-versa.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :

Groupe de personnes exclusivement ayant acheté un forfait vendu par Incentours inc.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'aéroport international Montréal-Trudeau et la destination finale, via la frontière Québec-Ontario, l'aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou la frontière Québec-États-Unis, l'aéroport J.F. Kennedy/La Guardia, ou vice-versa.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 2-Q-001310-001B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-10-04

2. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes arrivant directement au point de départ du voyage nolisé et ayant acheté un forfait vendu par Incentours inc.
3. La détentrice renonçant aux droits prévus aux articles 43 et 61 du Règlement sur le transport par autobus n'est pas autorisée, en vertu du présent permis, à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit sis sur le territoire de la Communauté-urbaine-de-Montréal autre que l'aéroport international de Montréal-Trudeau.

~~2008-09-04~~